

19.09.2024

SALAIRES 2024 :

**L'INFLATION OBLIGE
À UN RATTRAPAGE !**

**SPÉCIAL
1^{ER} OCTOBRE
(2)**

Comme tout·e·s les travailleuses et travailleurs, celles et ceux de la RATP ont le droit de se nourrir avec de bons produits, de se soigner, de se loger, de s'habiller... mais aussi le droit de partir pendant les congés payés, d'aller au cinéma, au théâtre, en concert, au musée, de se procurer des livres, de pratiquer du sport...

Or, malgré les prévisions de l'INSEE qui anticipe une baisse provisoire de l'inflation pour la fin de l'année, il est fort à parier que nous n'en verrons aucune différence, car les produits alimentaires et de première nécessité sont ceux qui ont connu la plus forte augmentation ces derniers temps.

Le constat est simple. De 2020 à 2023, l'inflation a été de 12,8 %. Inflation qui, évidemment, s'est cumulée à celle des précédentes années et continue de grimper.

Pour garantir notre niveau de vie, vis-à-vis de cette inflation sur ces 4 années, continuer de garantir notre modèle social (assurance santé, retraite, etc.), nous aurions tous dû avoir une augmentation de la valeur du point et/ou des grilles de rémunération de 12,8 % entre décembre 2019 et janvier 2024.

AINSI, POUR EXEMPLE :

- Un niveau/échelon à 1 900 € brut mensuel aurait dû passer à 2 143,20 €, soit une augmentation mensuelle de 243,20 euros.
- Un niveau/échelon à 2 500 € brut mensuel aurait dû passer à 2 820 € brut mensuel, soit une augmentation mensuelle de 320 €.

Vous aurez compris qu'avec les points de 2023 et 2024, nous sommes loin du compte, puisqu'en fin d'année, ces 35 points représenteront environ 224 €.

De plus, nous le savons tous, en Île-de-France, les inégalités sociales et environnementales explosent : les disparités d'accès aux services publics et à la santé aggravent le fossé et les clivages entre les populations les plus riches et les plus modestes.

Ne soyons pas la variable d'ajustement dans un arbitrage budgétaire de l'État ou de la Région, qui a annoncé des coupes sombres pour 2025 dans le contrat liant la RATP et IDFM.

**LA CGT-RATP DEMANDE DONC LA RÉOUVERTURE URGENTE DES NAO
2024 POUR SOLDER, A MINIMA, CES DERNIÈRES ANNÉES DE
DÉFLATION SALARIALE À LA RATP !**

**Comme la Direction n'entend toujours pas
cette revendication, un préavis de grève CGT-RATP
est déposé : du lundi 30/09 - 20h00 au mercredi 02/10 - 7h00.**

Paris, le 19 septembre 2024

Monsieur Jean CASTEX
Président Directeur Général de la RATP
54, Quai de la Rapée
75599 – PARIS CEDEX 12

Objet : **Préavis de grève CGT-RATP.**

Monsieur le Président Directeur Général,

Pour donner suite au constat de désaccord du 17 septembre, relatif à l'alarme sociale déposée le 10 septembre, la CGT-RATP dépose un préavis de grève.

La propagande gouvernementale dresse une situation catastrophique des comptes de la Nation en cette période de préparation de budget. Cette diversion, savamment orchestrée, sature l'espace médiatique pour préparer les travailleuses et les travailleurs à éloigner leurs espoirs de voir changer leurs conditions de progrès et de justice sociale. Pire, en voulant poursuivre les cadeaux fiscaux (60 milliards d'€ en 7 ans) aux plus riches et les exonérations de cotisations sociales sans contrepartie, ils alimentent les dividendes des grands Groupes au détriment des ressources nécessaires à une politique visant à répondre à l'intérêt général via nos Services publics, telle que la RATP.

Comme tous les travailleurs, les agents RATP ne veulent donc pas être la variable d'ajustement dans un arbitrage budgétaire de l'État ou ceux de la Région, qui a annoncé des coupes sombres pour 2025 dans le contrat liant la RATP et IDFM. Ce n'est pas dans les dépenses qu'il faut trouver des ressources, la vraie question est bien celle des recettes. L'argent existe mais, derrière les chiffres, il y a des choix politiques autres que le gel des salaires ou les journées de carence en cas d'arrêt maladie. Une double peine pour les agents malades !

Sur fond d'ouverture à la concurrence, en plus d'être toujours absurde pour un réseau intégré en Île-de-France, cette dernière a atteint un haut niveau de doute chez les agents, et pas seulement à RDS, tant leur situation individuelle comme collective est remise en cause. La Direction doit, en urgence, porter auprès des tutelles, un moratoire sur cette ouverture à la concurrence.

Enfin, la brutalité, dans sa rédaction, comme son passage en force à l'Assemblée nationale, de la dernière réforme des retraites, est aussi vécue comme une injustice pour les agents qui aspirent à partir en retraite en bonne santé. Elle ne doit donc pas s'appliquer !

En cette période anxiogène, la trajectoire de l'entreprise (les filialisations, les restructurations permanentes des différentes Directions, le recours à la sous-traitance et à des cabinets conseil quasi-systématique...) n'est pas de nature, pour une large partie des agents, à apprécier positivement et sereinement leur avenir professionnel.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble du personnel de la RATP, de chaque catégorie et de chaque service :

- **du lundi 30 septembre 2024 à 20h au mercredi 02 octobre 2024 à 07h.**

Soyez assuré, Monsieur le Président Directeur Général, de l'expression de notre considération.

Bertrand HAMMACHE
Délégué Syndical Central
Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bertrand Hammache'.

CGT RATP
85, rue Charlot
75140 Paris Cedex 03
Tél : 01 44 78 53 61
cgt.ratp@gmail.com